

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

N°2023-14

Mission d'achat et de
paramétrage de switches
pour la mairie et l'école du
Salève

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021.213 en date du 13 septembre 2021 délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché négociée sans mise en concurrence préalable,

Vu la proposition commerciale,

Considérant le besoin de répondre d'améliorer et d'étendre son réseau informatique.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – DE RETENIR la proposition présentée par la société Access Ingénierie Informatique, sise 3, rue du Bulloz pour l'achat et le paramétrage de switches pour la mairie et l'école du Salève.

ARTICLE 2 – DE SIGNER la proposition commerciale pour un montant de 6 966,00 € € TTC.

ARTICLE 3 – DE DIRE que les crédits inscrits au compte sont prévus à cet effet et sous le numéro d'engagement n° IN23-00017.

ARTICLE 4 – Le premier adjoint et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 7 février 2023

Le Premier adjoint,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-préfecture le : 08/02/2023

de sa mise en ligne le : 08/02/2023

de sa notification le :